

BAT-TH-158 / Pompe à chaleur réversible de type air/air pour bâtiment tertiaire

1. Domaine d'application

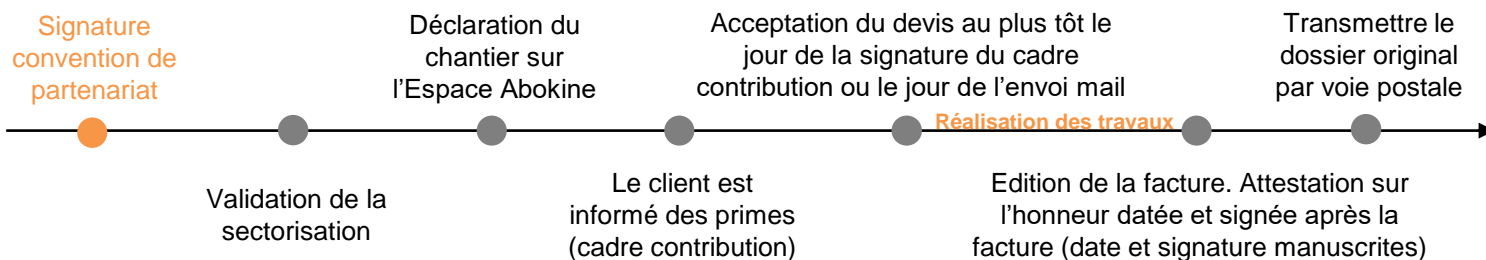
- Locaux du secteur tertiaire existants de plus de 2 ans réservés à une utilisation professionnelle.

2. Critères d'éligibilité

- En cas de **recours à un produit non validé par Abokine, contactez votre chargé(e) de clientèle avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.
- 3 cas possibles :

<p>Puissance calorifique nominale inférieure ou égale 12 kW</p> <p>Coefficient de performance: $\geq 4,2$ pour le coefficient de performance saisonnier (SCOP) ≥ 6 pour l'efficacité énergétique saisonnière (SEER).</p>	<p>Puissance calorifique nominale supérieure à 12 kW et $\leq 1\text{MW}$</p> <p>Pour une PAC (hors PAC en toiture)</p> <p>Efficacité énergétique saisonnière : $\geq 145\%$ pour le chauffage des locaux $\geq 250\%$ pour le refroidissement des locaux.</p>	<p>Puissance calorifique nominale supérieure à 12 kW et $\leq 1\text{MW}$</p> <p>Pour une PAC en toiture (rooftop)</p> <p>Elle doit intégrer le chauffage, le refroidissement, la ventilation, le rafraîchissement par surventilation nocturne et la filtration .</p> <p>Efficacité énergétique saisonnière $\geq 130\%$ pour le chauffage des locaux $\geq 150\%$ pour le refroidissement des locaux</p>
---	--	--

3. Rappel de la chronologie du dossier



4. Paiement de la prime

- Le **calcul de la prime dépend de l'activité exercée dans les locaux** : merci de compléter le document « **information requise lors de la visite préalable** » et de consulter votre chargé de clientèle en amont de l'établissement du devis.
- Nous vous conseillons de faire l'avance de prime à votre client. Dans ce cas, la mention de la prime doit être renseignée et la prime doit être déduite du montant TTC de la facture.

<p>CEE</p>	<p>Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).</p>	<p>« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.</p>
-------------------	--	--

5. Contrôle du chantier et des documents administratifs

- **Depuis le 01/01/22** : nous transmettre après les avoir scannés et uploadés sur votre espace partenaire sans délai, par voie postale, les originaux (ni scan ni photocopie) de l'attestation sur l'honneur et du cadre contribution (si format papier choisi). Nos coordonnées : **Abokine – Service Archivage – 2 avenue des Jades 44300 Nantes**

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 22 ans

Un déménagement, un changement de nom de votre société, une modification de votre SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

BAT-TH-158 / Pompe à chaleur réversible de type air/air pour bâtiment tertiaire

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + coordonnées entreprise
- 2 En cas de sous-traitance, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET

Informations sur le client

- 3 **Personne physique** : nom + prénom + adresse du bénéficiaire + email (un seul bénéficiaire possible)
Personne morale : **raison sociale** + nom + prénom + fonction du signataire + adresse du siège + SIRET
- 4 **Adresse du chantier** : Nom de l'établissement + adresse
Si possible, préciser les références cadastrales de l'établissement (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 Intitulé de l'opération : « Mise en place d'une pompe à chaleur réversible type air/air pour bâtiment tertiaire »
- 6 Faire apparaître l'**usage de l'établissement au regard du dispositif CEE**. Faire apparaître **la surface totale qui sera chauffée** par la nouvelle installation, elle doit être cohérente avec celle relevée au cadastre
- 7 Faire apparaître le descriptif complet du modèle installé:
 - La marque, modèle et référence
 - Les puissances frigorifique et calorifique nominales de la pompe à chaleur
 - **L'ensemble des critères techniques selon les cas présentés page 1.**

Mentions de prime en toutes lettres - Raison Sociale – SIREN d'Abokine

- 8 « **Prime Certificats d'Economies d'Energie Abokine - 749843090** » avec le montant associé.
Si vous ne mentionnez pas la prime, vous devez également renseigner la raison sociale Abokine et son SIREN 749843090

Validation du devis

- 9 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires
>> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise

1 CHAUFFE QUI PEUT

10 rue des palmiers 44000 Nantes
contact@chauffe-qui-peut.com
02 40 41 42 43 / www.site.com
SIRET n°

Devis / facture n°13

Nantes, le 9 juillet 2022

2 Travaux réalisés par la société CHAUFFE & CO
SIRET n°

3 Raison sociale de la société
Prénom, nom, fonction du signataire

3 rue des passants 44200 Nantes
Josiane.michu@email.com
SIRET n°

4 Adresse des travaux :
Libellé du bâtiment
800 rue des fleurs 44300 Nantes
Références cadastrales.
Ex : section : 000 BZ 04 – parcelle 24

5 Mise en place d'une pompe à chaleur réversible de type air/air dans un bâtiment tertiaire

6 « Usage » de l'établissement et « surface de l'espace chauffé » par l'installation

7 Marque :
Modèle :
Référence :
Les puissances frigorifique et calorifique nominales de la PAC :

Pour une PAC air/air ≤ à 12 Kw, indiquer : Le SCOP et le SEER

Pour une PAC air/air > à 12 KW, indiquer :

- Les ETAS de l'équipement pour le chauffage et le refroidissement des locaux
- Si en rooftop indiquer : PAC intégrant le chauffage, le refroidissement, la ventilation, le rafraîchissement par surventilation nocturne et la filtration

Main d'oeuvre

p.u	unité	total HT
-----	-------	----------

20 000	2	40 000
--------	---	--------

5 000	1	5 000
-------	---	-------

8 Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090 d'un montant de 8 000 €

9

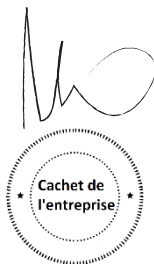
Le 18 avril 2022

Bon pour accord

Nom, prénom,

fonction du signataire

(manuscrits)



La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

2 possibilités pour le paiement de la prime CEE

Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	45 000 €	Total HT	54 000 €
TVA 20%*	9 000 €	TVA 20%*	9 000 €
Total TTC	54 000 €	Total TTC	54 000 €
Reste à payer	54 000 €	Prime CEE	-8 000 €
		Reste à payer	46 000 €

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.